

M. Støre au Conseil de l'EEE, à Bruxelles

À l'occasion de la réunion du Conseil de l'EEE qui se tient ce jour à Bruxelles, le Ministre des Affaires étrangères, M. Jonas Gahr Støre, a informé les États membres de l'UE de la position norvégienne à propos de la troisième directive postale adoptée par l'Union.

« Un certain nombre d'arguments de poids plaident contre l'application par la Norvège de cette directive. Le gouvernement estime important de garantir la distribution postale six jours sur sept, les frais de port à l'unité, ainsi que de bonnes conditions de travail et de rémunération pour les personnels de la poste norvégienne. Or il est légitime de douter que ces principes puissent être respectés sous le régime d'une telle directive », explique le Ministre.

« J'ai profité de cette réunion du Conseil de l'EEE pour exprimer le point de vue de la Norvège. L'UE en a pris acte, et a invité notre pays à une série d'entretiens concernant les objections que nous avons formulées. Nous avons accepté cette invitation », déclare M. Støre, estimant que ces discussions pourraient commencer avant l'été.